

LES PIERRES EN MER DE LA HOUGUE

9, rue de Choisy 50550 Saint-Vaast-la-Hougue

contact@la-hougue.com

**Compte-rendu de
l'assemblée générale
du 2 novembre 2024**

Frédéric Almaviva (FA), président de l'association, souhaite la bienvenue aux adhérents présents. Il remercie la commune de Saint-Vaast de mettre à la disposition de l'association la salle des fêtes pour cette AG et remercie pour leur présence **Gilbert Doucet, maire, Brigitte Léger-Lepaysant, première adjointe et conseillère départementale, Gilberte Noury et Philippe Le Borgne, adjoints au maire**. Il souligne le soutien apporté par la commune depuis la création de l'association en 2019 et propose au maire de donner à l'assemblée les dernières nouvelles des projets de travaux à la Hougue.

Gilbert Doucet (GD) remercie l'association pour les chantiers menés à la Hougue et à Tatihou depuis 3 ans, et assure l'association de l'aide continue de la commune, notamment de ses services techniques. Il rappelle que la Marine a l'an passé donné son accord pour que l'entrée du public au fort de la Hougue se fasse à terme par la porte principale, par le pont qui enjambe les douves, et non plus par la « porte aux dames ». Il précise que la maison à droite en entrant dans le fort sera ré-aménagée pour accueillir le public, avec billetterie, boutique, toilettes, et une salle d'exposition à l'étage. GD décrit sur une photographie projetée au mur le futur parcours de visite. Il précise que la Marine et la DRAC s'approprient à engager des travaux pour restaurer le « front bastionné » dont une partie est maintenue par des étais métalliques depuis de longues années.



FA précise qu'il a été invité en tant que président de LPMH à participer aux réunions sur l'aménagement de cette maison d'accueil et aux réflexions sur le nouveau parcours de visite. Il précise que la commune de Saint-Vaast a souhaité que la réflexion soit animée par l'Atelier de l'Hermine, bureau d'étude spécialisé dans le domaine du patrimoine, qui a déjà œuvré à Tatihou. FA remercie le maire d'associer LPMH à cette réflexion.



FA rappelle que les statuts fixent le quorum pour délibérer valablement au quart des adhérents à jour de cotisation. Il constate qu'avec une trentaine de personnes présentes, l'assemblée peut valablement délibérer et déclare l'assemblée générale ouverte. Il remercie pour leur présence à ses côtés Sylvie Leborgne, trésorière, Patrice Berton, responsable des chantiers, Isabelle Adam, responsable de la communication, et salue au premier rang Jean-Luc Borel et Jean-Bretar, membres du conseil administration actifs sur les chantiers.

FA précise qu'au cours de ses 5 années d'existence environ 150 personnes ont adhéré, en renouvelant plus ou moins régulièrement leur adhésion. Selon la trésorière, à cette date, une soixantaine d'adhérents sont à jour de cotisation pour 2024.

FA rappelle l'ordre du jour : (projeté au mur)



Association L.P.M.H.

Assemblée générale du samedi 2 novembre 2024

1. Rapport moral président 3 ans de mandat
 - a. Rapports institutionnels
 - b. REMPART
 - c. Conférences
 - d. Chantiers
2. Bilan année 2023
 - a. Porte Hougue
 - b. Chantier Hougue mai
 - c. Chantier Tatihou août
 - d. Chantier Morsalines juillet
 - e. Conférence Conchée
 - d. Plan gestion Tatihou
2. Rapport financier 2023 (& provisoire 2024)
3. Projets 2025
 - a. Transfert canons à la Hougue
 - b. Tatihou : Conservatoire & Département
 - c. « Place d'armes » Hougue
 - d. Projets pédagogiques
 - e. Projets de conférences
4. Élection conseil d'administration
5. Question diverses & verre de l'amitié

FA rappelle que l'association a été **fondée il y a 5 ans** exactement le 4 novembre 2019 à l'**initiative de Bernard Mottier (BM)**. Lors de cette AG constitutive, BM fut élu président avec pour mission d'engager des négociations avec la Marine pour mettre au point une convention pour permettre à des civils d'agir au sein du fort de la Hougue, terrain militaire, et pour organiser une AG publique qui élirait un CA.

FA rappelle que cette AG publique eut lieu le 4 janvier 2020, et vit l'élection d'un CA de 12 personnes, auquel Patrice Berton, Sylvie Leborgne, et lui-même appartenaient déjà. Il salue la présence dans la salle en tant qu'adhérents fidèles de Jean-Pierre Brix et de Hugues Dupuy membre de ce premier CA.

FA rappelle que le **corona virus** empêcha l'association de mener le moindre chantier pendant 2 ans. Il souligne que BM a mis à profit cette période d'inactivité forcée par la négociation d'une convention quadripartite avec la Marine, la DRAC et la commune, l'obtention de l'autorisation d'émettre des reçus fiscaux (« rescrit fiscal »), et la réalisation d'une plaquette de présentation. Malheureusement des tensions apparurent au sein du CA. Tensions qui entraînèrent la démission de BM et la démission collective du CA en solidarité avec celui-ci.

FA rappelle les circonstances dans lesquelles il a accepté d'être président par intérim en avril 2021, avec un CA limité à 3 personnes : lui-même, Sylvie Leborgne et Patrice Berton. Il rappelle que tous trois ont été élus pour un mandat de 3 ans lors de l'AG du 3 juillet 2021. FA va donc présenter un **rapport moral sur ses 3 années de présidence**.

1. Rapport moral de Frédéric Almaviva 2021-2024

FA rappelle qu'il a accepté d'assurer la présidence par intérim en avril 2021 pour premièrement éviter à l'association une dissolution, deuxièmement pour permettre que la convention négociée par BM avec la Marine Nationale soit signée, et troisièmement organiser une AG à l'été 2021 pour reconstituer un CA.

Triple objectif atteint, puisqu'une AG eut lieu en juillet et vit l'élection d'un conseil composé de 6 membres. Faute de candidat, FA a été élu président pour 3 ans lors de cette AG. C'est à ce titre qu'il a signé la **convention avec la Marine, la DRAC et la commune de Saint-Vaast en septembre 2021**.



Septembre 2021 : signature de la convention avec la Marine

Il explique qu'avec un CA peu nombreux, il a dû réduire les ambitions initiales de l'association. Pour créer du lien entre les membres du CA entre eux, et entre les adhérents il a souhaité **privilégier l'organisation de chantier de bénévoles**. Il a mis de côté temporairement la recherche de fonds pour financer des travaux menés par des entreprises. Dans ce dessein, accompagné de Hugues Dupuy qui connaissait bien ce réseau, il a rencontré Olivier Lenoir, délégué général de l'Union REMPART début septembre 2021. Lequel a accepté de venir à la rencontre de LPMH. FA a organisé une visite en octobre à la Hougue, à Tatihou et à la redoute de Morsalines. Grâce à Jean-Pierre Brix et à son bateau, Olivier Lenoir a aussi pu admirer ces 3 sites de la mer. LPMH a été officiellement **admise dans l'Union REMPART en décembre 2021**.



Octobre 2021 : visite d'Olivier Lenoir, délégué général de l'Union REMPART

Par ailleurs, il a semblé au nouveau CA que même si le fort de la Hougue méritait qu'on s'en occupe (remparts couverts de végétation, douves envasées, vannes des douves bloquées, puits à restaurer, etc.), la pérennité du fort était assurée grâce à la Marine et à la DRAC. La réparation au 2nd semestre 2020 du mur de garantie à la pointe de la Hougue par les Travaux Maritimes, puis la restauration du bastion Sud par l'entreprise Bodin achevée en 2022 en témoignent.

FA et le nouveau CA ont décidé de se concentrer ce qui leur a semblé le plus urgent : **combler une grosse brèche sur le rempart Ouest du fort de l'îlet**, fort dont l'entretien n'est plus assuré depuis des années, ni par le Conservatoire ni par le Département. FA est entré en relation avec Jean-Philippe Lacoste, délégué pour la Normandie du Conservatoire du Littoral, organisme propriétaire de l'île de Tatihou. FA précise qu'il lui a fallu ensuite des mois d'efforts pour organiser une **visite de terrain au fort de l'îlet** avec Philippe

Rochas, conservateur régional du Patrimoine, Alain Talon, directeur départemental du patrimoine, Isabelle Rauss du Conservatoire du Littoral, et une représentante du SyMEL (Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche) qui assure la gestion des espaces naturels.



Juin 2022 : visite de terrain au fort de l'îlet.

A la suite de cette réunion, LPMH a eu l'autorisation d'organiser un **premier chantier en août 2021**.



Août 2022 : LPMH apporte 4 t de sable et de pierres grâce à l'aide de Denis Lejeune, ostréiculteur, et des services techniques de Tatihou.



Août 2022 : la brèche de 3 m³ est dégagée.



Après 3 jours de travail, la brèche est comblée. Reste le parement à compléter.

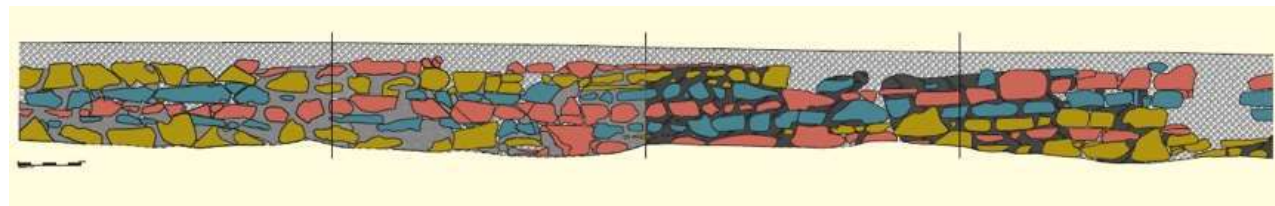


Un glacis est réalisé pour « cristalliser » l'état d'une voûte attaquée par les vagues sur le rempart Sud.



LPMH a mené en mai 2023 un **1^{er} chantier à la Hougue** afin de réparer un segment du parapet du glacis en train de s'effondrer. FA remercie le Tennis Club du Val de Saire, pour la mise à disposition de son local comme vestiaire pour les bénévoles, et comme remise pour les outils. FA précise la lourdeur du dossier de demande d'autorisation de travaux soumis à la DRAC, puisque celle-ci lui a demandé un relevé détaillé du calepinage des pierres du parapet.

Ce relevé a été établi avec l'aide de Quentin Tavelet, président de l'association des Gardes-côtes normands, archéologue de profession.



Une partie du relevé de calepinage du parapet.



Mai 2023 : réparation d'un segment effondré du parapet à l'arrière du glacis.



4 m de parapet réparé.



BM avait fait réaliser des devis pour la **réparation de la porte en chêne de la plateforme supérieure de la Hougue**. Une fois l'autorisation obtenue par la DRAC, LPMH a mandaté et rémunéré Olivier Brix, menuisier expérimenté, pour effectuer cette réparation.



Juin 2023 : LPMH finance la réparation de la porte de la plateforme de la Hougue.



Fort du succès du premier chantier d'août 2022, LPMH est autorisé à organiser un **2^e chantier au fort de l'îlet en août 2023** pour combler des brèches sur le rempart Est.



Brèches sur le rempart Est.

Pour ce chantier, LPMH accueille pour la première fois **4 bénévoles du réseau REMPART**. Leur **hébergement est offert par le Département** (un dortoir pour 4 aux *Maisons de Tatihou*). FA précise qu'il a réalisé un dossier de demande de subvention à la **Fondation du Patrimoine** et obtenu 1.000€ pour acheter de petits blocs de parement en granite, la Fondation du Patrimoine ayant à cœur d'encourager les chantiers menés par des bénévoles. FA salue la présence dans la salle de Jean-Pierre Husson, délégué pour la Manche de la Fondation du Patrimoine.



Août 2022 : LPMH accueille pendant une semaine 4 bénévoles du réseau REMPART.



Un bénévole REMPART retaille un bloc de granite avec les conseils du chef de chantier.



Août 2022 : exemple de brèche comblée au cours de la semaine.

En parallèle de l'organisation des chantiers réalisés aux beaux jours, FA explique qu'il a souhaité que LPMH organise des **conférences** sur des sujets en rapport avec l'objet social de l'association. Ces conférences permettent de faire connaître l'association et sont l'occasion pour les membres du CA et les adhérents de se retrouver. Deux conférences ont été réalisées en partenariat avec Annick Perrot et son association Cap Saint-Vaast. La suivante grâce aux liens privilégiés de Patrice Berton (PB) avec les archéologues de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). PB étant souvent bénévole sur des chantiers de l'INRAP dans la région. La dernière conférence a porté sur la restauration du fort de la Conchée (baie de Saint-Malo) par une association dont plusieurs membres sont venus à Saint-Vaast présenter leur action.

<p>La photographie, reflet de la vie maritime à Saint-Vaast 1890 - 1914</p>  <p>Samedi 30 avril 18h Salle Max-Pol Fouchet</p> <p>Projection-conférence organisée par les associations CAP Saint-Vaast et Les Pierres en Mer de la Hougue présentée par Annick Perrot et Frédéric Alauvra 46, rue Maréchal Foch, Saint-Vaast - Entrée : 5€ (tarif réduit 3€)</p>	<p>Le Fort de la Hougue sous le regard des peintres et des photographes</p>  <p>Samedi 17 septembre 18h Salle Max-Pol Fouchet</p> <p>Projection-conférence organisée par les associations CAP Saint-Vaast et Les Pierres en Mer de la Hougue présentée par Annick Perrot et Frédéric Alauvra 46, rue Maréchal Foch, Saint-Vaast - Entrée : 5€ (tarif réduit 3€)</p>	<p>30 ans de fouilles archéologiques à Tatihou du paléolithique à la bataille de la Hougue par Cyril Marcigny, archéologue, protohistorien de l'INRAP - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives</p>  <p>lundi 19 décembre à 18h mairie de Saint-Vaast</p> <p>Projection-conférence organisée par l'association Les Pierres en Mer de la Hougue Salle René Meccier - 9, rue de Choisy - Entrée : 5€ (tarif réduit 3€)</p>	<p>Le Fort de la Conchée à Saint-Malo, le chef d'œuvre de Vauban : une restauration exemplaire</p>  <p>Samedi 4 novembre 2023 Salle Max-Pol Fouchet, Saint Vaast</p> <p>Projection organisée par Les Pierres en Mer de la Hougue et la Compagnie du fort de la Conchée présentée par Bernardette Bercost, présidente de la Compagnie du fort de la Conchée 46, rue du Maréchal Foch, Saint-Vaast - Entrée : 5€ (réduit 3€)</p>
--	--	---	---



FA précise qu'un **second chantier a eu lieu à la Hougue en avril 2024**, avec la participation de l'association Orchis. Un **3^e chantier a eu lieu à Tatihou en août 2024**, cette année à la fois au **fort de l'îlet** et aussi sur le **mur de garantie**. FA n'entre pas dans les détails car les activités et les comptes de l'année 2024 seront présentés lors d'une prochaine AG en 2025.



Avril 2024 : 2^e chantier à la Hougue.



Août 2024 : chantier à Tatihou sur le mur de garantie.

FA remercie les membres du CA pour leur action à ses côtés, en particulier Patrice Berton qui a dirigé les 3 chantiers menés à Tatihou et les 2 à la Hougue. Il rappelle que LPMH apporte en outre son concours chaque été aux travaux de restauration du mur de garantie de la redoute de Morsalines, travaux entrepris il y a 7 ans par l'Association de Protection de la baie de Morsalines, travaux dont PB assure l'encadrement technique.

FA renouvelle ses remerciements au maire pour son soutien et pour l'aide répétée des services techniques municipaux. Il soumet au vote son rapport moral de 3 années de présidence.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité. [applaudissements dans la salle]

2. Présentation des comptes 2023

Sylvie Leborge (SL), trésorière, rappelle que l'association a une comptabilité simplifiée dite « de caisse » (entrée / sortie de l'année, pas d'amortissement) et que tous les mouvements transitent par un compte au Crédit Agricole. L'année 2023 se solde par un déficit de 562€ qui s'explique par le coût de réparation de la porte de la Hougue pour 836€. Les dépenses des 2 chantiers menés en 2023 étant à la fois limitées, et couvertes par les dons et adhésions. Une subvention de 1.000€ de la Fondation du Patrimoine a permis l'achat de bloc de granite sur-mesure.

Association Les Pierres en Mer de la Hougue Comptes année 2023

RECETTES		DEPENSES	
Adhésions & dons	715,00	Hébergement & maintenance site Internet	182,95
		Assurances chantier (via REMPART)	223,02
Fondation du Patrimoine	1 000,00	Adhésion Réseau REMPART	100,00
Intérêts livret - part sociale Crédit Agr.	53,37	Dépenses chantier Tatihou août	1 091,43
		Réparation porte de la Hougue	836,18
conférence 11/23 La Conchée	161,50	Visite Tatihou compagnons Fort de la Conchée	58,00
Total Recettes	1 929,87	Total Dépenses	2 491,58
		Déficit 2023	-561,71
Disponibilités au 01/01/23	4 398,51	Disponibilités au 31/12/2023	3 836,80
	6 328,38		6 328,38

FA souligne que ces comptes, avec des montants modestes, ne reflètent pas la réalité de l'activité de LPMH. Pour refléter la réalité, il faudrait établir un autre tableau en valorisant les heures de travail des bénévoles de l'association et de ceux venus par REMPART, l'aide fournie par les services techniques de la commune et du Département, et aussi par un ostréiculteur (Denis Lejeune), les dons de pierres (de 2 adhérents) et de sable (la Commune), la facturation à « prix d'ami » de blocs de parement ou de la réparation de la porte de la Hougue, etc. Sans parler des heures consacrées à l'association par les membres du Bureau.

Isabelle Adam souligne l'aide régulière apportée par la commune de Saint-Vaast. Raison pour laquelle LPMH ne fait pas de demande de subvention à la Commune.

PB rappelle que la restauration du mur de garantie à Tatihou est facturée environ 10.000€ le mètre linéaire par les entreprises qui assurent des réparations.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. [applaudissements dans la salle]

3. Projets

A. Transferts de 7 canons de la base militaire de Cherbourg à la Hougue

PB explique qu'il a appris par son réseau personnel l'existence de 6 canons de marine du XVIII^e conservés dans une remise de l'arsenal, avec un canon du XIX^e. FA est entré en relation avec le commandant Brossollet, chef de la base militaire de Cherbourg et lui a proposé que ces canons soient transférés au fort de la Hougue pour enrichir le futur parcours de visite. Le fort de la Hougue étant pourvu de nos jours d'une seule pièce d'artillerie de la fin du XIX^e. Le commandant Brossollet a invité FA et PB à lui montrer ces canons et a accepté l'idée d'un transfert à la Hougue.



Février 2024 : Patrice Berton montre les 7 canons au chef de la base militaire.

Gilbert Doucey précise qu'il a récemment reçu un projet de **convention entre la Marine et sa commune**, titulaire d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) sur la partie centrale du fort de la Hougue en vue du transfert de ces pièces d'artillerie. GD remercie LPMH pour cette initiative, et souhaite qu'une convention soit mise en place entre sa commune et l'association qui précise comment celle-ci assurera la remise en état des canons et leur mise en valeur. Il précise que l'Atelier de l'Hermine a déjà intégré ces canons dans les réflexions sur le nouveau parcours de visite. FA précise l'existence d'un projet pédagogique qui sera présenté par Hugues Dupuy dans quelques minutes.

B. Projets à Tatihou

FA rappelle le contexte administratif : Tatihou est affecté depuis 1992 au Conservatoire du Littoral qui a délégué au Département la gestion des bâtiments (lazaret et fort Vauban), et au SyMEL (Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche) la gestion des espaces naturels. Il précise qu'il a des relations régulières avec ces 3 institutions, très ouvertes à l'action de LPMH. En particulier, il souligne la chaleur de la coopération avec Eric Jacob, directeur de l'île Tatihou, et Yves Picot, responsable des services techniques, et son équipe. Afin de faciliter l'organisation des chantiers LPMH à Tatihou, l'association dispose désormais d'un **local technique** non loin de la tour de Tatihou.



Patrice Berton et Yves Picot devant le local technique de LPMH.

FA précise que le Département continuera à financer l'hébergement des bénévoles REMPART sur l'île pendant l'été (dans la partie auberge de jeunesse des *Maisons de Tatihou*), et financera aussi désormais sable, chaux et outils nécessaires aux chantiers de LPMH. Par ailleurs, FA précise que dans sa présentation du plan de gestion à 10 ans de l'île de Tatihou, le Conservatoire du littoral a indiqué qu'une **convention** était en cours d'élaboration entre le Conservatoire et LPMH.

Gilbert Doucey rappelle **l'importance et la qualité des investissements** réalisés par le Département à Tatihou depuis 30 ans (musée, jardin botanique, véhicule amphibie, hôtel-restaurant, etc.), mais déplore **l'état d'abandon du mur de garantie** dans ses parties Nord et Est. Il souligne son insistance auprès du Conservatoire et du Département pour qu'il soit réparé dans les années à venir et que cela figure comme un des objectifs du plan de gestion à 10 ans. Il précise que la DRAC a exprimé cette même volonté.



Tatihou : état du mur de garantie Est.

C. La Hougue : « Places d'armes »

FA rappelle que les moyens d'action de LPMH sont limités et que l'association par essence agit en complémentarité avec les pouvoirs publics. La Marine et la DRAC entreprennent de restaurer l'entrée du fort de la Hougue comme GD l'a rappelé en introduction de cette assemblée. L'espace qui précède le pont qui enjambe les douves se nomme la « place d'armes ». Il est ceint de parapets en mauvais état. Il serait regrettable que le public traverse une place d'armes en piteux état avant d'atteindre un front bastionné refait à neuf. LPMH a donc proposé que l'association répare ces parapets dans les années à venir.

PB précise que lors de sa dernière rencontre avec un représentant de la DRAC, celui-ci a encouragé LPMH à d'abord achever la réparation du parapet du glacis entreprise depuis 2 ans et dont la qualité du travail de maçonnerie a été apprécié par la DRAC.

D. Projets pédagogiques

Fort de son expérience de président de l'association des amis de l'île du large de Saint-Marcouf pendant 10 ans, Hugues Dupuy estime que LPMH pourrait utilement développer des projets pédagogiques avec des lycées professionnels de la région. Il donne l'exemple de l'accord qu'il a mis en place avec la section *Bâtiment* du lycée Laplace de Caen qui organise chaque mois de septembre un séjour d'une semaine à Saint-Marcouf où les élèves maçonneront avec l'encadrement technique de leurs enseignants et de responsables de l'association de l'île du large. HD pense qu'un tel accord pourrait être mis en place avec le **lycée des métiers Thomas Pesquet de Coutances** qui prépare à un bac pro *Métiers du Bâtiment* et un CAP *Taille de pierre*. Il serait possible que des élèves soient hébergés aux *Maisons de Tatihou* pendant une semaine, avec leurs formateurs, pour mener des travaux sur le mur de garantie ou le fort de l'îlet, avec un encadrement technique de LPMH. Il précise avoir parlé de ce projet avec Eric Jacob qui y est favorable, et qui lui a précisé que de tels partenariats sont déjà en place à Tatihou avec le *Campus Métiers Nature* de Coutances et son BTS *Aménagements Paysagers*. HD pense qu'un projet pédagogique pourrait aussi être mis en place avec la section *Menuiserie* du lycée Thomas Pesquet pour fabriquer des affûts pour les canons qui seront transférés à la Hougue.

HD pense que LPMH pourrait mener des opérations de communication pour promouvoir les métiers traditionnels du bâtiment, comme la taille de pierre, et faire connaître ses chantiers de bénévoles à Tatihou ou la Hougue.

Il connaît bien l'entreprise Rigault située proche de Carentan qui pratique la maçonnerie traditionnelle et la taille de pierre. Celle-ci serait prête à offrir les 2 blocs de granite de parement nécessaires pour achever de combler la brèche Ouest du fort de l'îlet (voir page 6). Ces 2 blocs de granite pourraient être apportés à Tatihou par une charrette tirée par des chevaux, avec des arrêts et démonstration de taille de pierre, à Carentan, à Sainte-Mère-Eglise et à Montebourg. Une telle opération originale serait organisée pour susciter l'intérêt de la presse, faire parler des métiers ancrés dans des traditions héritées des romains ou du Moyen-Âge, et promouvoir LPMH et son action en faveur du Patrimoine.

A propos de communication, FA rappelle que France 3 a consacré à LPMH le premier quart d'heure de son émission *Les Héros du Patrimoine* diffusée en mars 2024. Et qui sera rediffusée le 13 novembre 2024.



France 3 : émission *Les Héros du Patrimoine*.

E. Projet de Conférences

PB rappelle que le système de défense conçu par Vauban comprenait une douzaine de batteries côtières appelées « redoutes », comme la « grande redoute de Morsalines » face à la Hougue. En cas d'attaque, ces redoutes étaient défendues notamment par des compagnies de gardes-côtes normands. PB pense que cette milice de paysans-soldats, dont le souvenir s'est effacé de nos jours, est un bon sujet de conférence. Il connaît bien une association qui défend leur mémoire et organise même des reconstitutions en costumes d'époque.

FA pense que Benjamin de Combes, ingénieur qui travaillait auprès de Vauban et a dirigé notamment la construction des forts de la Hougue et de Tatihou mériterait lui aussi une conférence sur son action.

4. Election au conseil d'administration

FA rappelle que les mandats de 3 ans de Jean-Luc Borel et de Jean-Paul Bretar courent encore pour respectivement 1 an et 2 ans.

Isabelle Adam dont le mandat de 3 ans arrive à échéance n'est pas candidate pour un nouveau mandat.

Frédéric Almaviva, Patrice Berton et Sylvie Le Borgne, membres du CA sortant, sont candidats à leur renouvellement. Hugues Dupuy qui avait quitté le CA en avril 2021 est aussi candidat.

Ils sont tous les quatre élus à l'unanimité

[applaudissements nourris dans la salle]

✎

Plus personne ne demandant la parole, FA clôt cette AG et précise qu'il réunira le nouveau CA très rapidement afin d'élire les membres du Bureau. Il invite chacun à prolonger les discussions autour du verre de l'amitié.

✎

Le président de séance
Frédéric Almaviva



La secrétaire de séance
Sylvie Le Borgne



(Note : le CA a ensuite ré-élu Frédéric Almaviva comme président, Patrice Berton comme responsable des chantiers, et Sylvie Leborgne comme trésorière, et élu Hugues Dupuy comme secrétaire général).